

Concours des « JARDINS et BALCONS FLEURIS »

Le concours des « Jardins et balcons Fleuris » a pour objet de récompenser les actions menées par tout habitant Mérignacais en faveur de l'embellissement et du fleurissement de jardins, balcons et fenêtres de son quartier.

Le fleurissement participe à l'image de la commune, dont il est un élément essentiel.

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il est ouvert à tous les Mérignacais et se veut un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire, il récompense aussi les gestes en faveur d'une pratique de jardinage écologique.



Critère de visibilité

Le jugement s'effectue depuis le domaine public. Ainsi, les jardins, balcons et fenêtres doivent être visibles de la rue de préférence.

Inscription

Les habitants désirant participer au concours des jardins et balcons fleuris devront s'inscrire soit

- Sur le site internet de la Ville de Mérignac
<https://www.merignac.com>
- Soit en fournissant les renseignements demandés par téléphone au
05 56 34 80 71
- Soit en vous inscrivant par mail à :
Unitehorticolest5@bordeaux-metropole.fr

➤ **Catégories**

A-Maisons et jardins,
B-Maisons et jardins d'une surface de moins de 200m²,
C-Terrasses, balcons et fenêtres,

➤ **Photos**

Le jury se réserve le droit de photographier les différents balcons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, diaporama)

➤ **Tous les participants sont récompensés**

Les éléments d'appréciation

LA VUE D'ENSEMBLE ET LA PROPETE

1. La vue d'ensemble pour les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les habitants ... L'aspect esthétique du jardin ou du balcon au 1^{er} regard.
10 points
2. La propreté générale du jardin, balcon, terrasse, trottoir.
Pas de tas de déchets végétaux, d'éléments divers sur les balcons ou dans les jardins qui sont visibles.
L'harmonie des contenants utilisés (exemple pots plastiques mélangés avec des pots en terre), pas de fleurs artificielles.
10 points

LE CADRE VEGETAL

1. . L'harmonie et l'homogénéité des végétaux en rapport avec surface du jardin ou du balcon, volume, cohérence d'assemblage et de choix des espèces (exemple très gros arbres sur une petite surface ou inversement, pas d'espèces exotiques mélangées avec des espèces champêtres. 10 points
2. Recherche faite en matière d'espèces originales, d'association végétale et de biodiversité. La créativité et la recherche artistique dans le fleurissement.
Présence de nichoirs à oiseaux, hôtel à insectes.... 10 points

L'ASPECT TECHNIQUE DU FLEURISSEMENT

5. La qualité technique du fleurissement, plantes bien entretenues, en bon état sanitaire, pas de fleur fanée, souffreteuse. 10 points
6. La pérennisation du fleurissement, fleurs ou arbustes fleuris du printemps à l'automne.
Présence de plantes utiles, comestibles, aromatiques, potagers.
Présence de plantes à intérêt écologique, mellifères, nectarifères, hôtes.... 10 points
7. Action au jardin pour l'économie d'eau
Paillage des massifs ou des pots, plantation de plantes couvre-sol,
Plantes peu gourmandes en eau, présence de récupérateur d'eau...
10 points

REPARTITION DES PRIX

Les récompenses sont attribuées de manière à encourager toutes les démarches servant l'amélioration du cadre de vie de la commune. C'est pourquoi chaque participant se verra remettre une plante pour le remercier de sa participation.

Les lauréats ayant obtenu un premier prix seront écartés du concours l'année suivante et inscrits dans la catégorie « hors concours ». Ils pourront à nouveau concourir normalement l'année d'après.

Les lauréats se verront attribuer des bons d'achats en fonction de leur place et des différentes catégories :

A- Maisons avec jardins, bons d'achat de la 1ère à la 9ème place si plus de 15 participants dans la catégorie

B- maisons et jardins de moins de 200m², bons d'achats de la 1ère à la 5ème place si plus de 10 participants dans la catégorie.

C- terrasses, balcons et fenêtres, bons d'achats de la 1ère à la 5ème place si plus de 10 participants dans la catégorie.

Si le nombre de participants par catégorie n'est pas atteint, les prix seront proportionnels au nombre de participants.